

RCS : ALENCON
Code greffe : 6101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00279
Numéro SIREN : 852 129 865
Nom ou dénomination : A.D.P. OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2020 sous le numéro de dépôt 2651

SAS A.D.P. OUEST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 Euros
Siège social : 572 Rue de la Jossière
61100 FLERS
R.C.S. ALENÇON 852 129 865

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{ER} JUIN 2020
--

L'an deux mille vingt
Le premier juin à 14 heures
Au siège social
Les associés de la Société « **A.D.P. OUEST** » Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les associés présents ou représentés.

Monsieur Philippe RIBEYRE préside l'assemblée en sa qualité de Gérant de la Société PHILIBEYRE, elle-même Présidente de la Société A.D.P INDUSTRIE laquelle est Présidente de la Société A.D.P. OUEST.

Mr Jean-Fabrice BORE en sa qualité de représentant de la Société J2F et Mr François VENET en sa qualité de représentant de la Société V2F, présents et acceptant, sont appelés comme scrutateurs.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés possédant 1 000 actions sur les 1 000 composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Président
- Pouvoirs en vue des formalités

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- La feuille de présence

Il précise que tous les documents prescrits par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans le délai fixé par lesdites dispositions.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

REMPLACEMENT DU PRESIDENT

L'Assemblée générale prend acte de la démission de la Société ADP INDUSTRIE de ses fonctions de Présidente de la Société notifiée ce jour aux actionnaires et décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée en qualité de Présidente:

- ***La Société PHILIBEYRE***

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 160 100 euros
ayant son siège social à LA WANTZENAU (67610) – 30 rue de Madrid
immatriculée au R.C.S. de STRASBOURG sous le numéro 797 733 516

La Société PHILIBEYRE représentée par Mr Philippe RIBEYRE déclare accepter cette fonction et affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

La Société PHILIBEYRE représentée par Mr Philippe RIBEYRE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et dans les conditions prévues à l'article 19 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les membres du bureau.

**Président de séance
Philippe RIBEYRE**

Scrutateurs

**La Société V2F
Représentée par François VENET**

**La Société J2F
Représentée par Jean-Fabrice BORE**

**La Société PHILIBEYRE
Représentée par Philippe RIBEYRE**

Signature précédée de la mention manuscrite :

« Lu et approuvé – Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Lu et approuvé Bon pour acceptation des fonctions de Président